

COMMUNE DE PRUDEMANCHE

1, Rue du Buisson Gâtine
28270 PRUDEMANCHE

DATE DE CONVOCATION :

Le 12 mars 2024

☎ 02.37.38.11.11
mairie.prudemanche308@orange.fr
www.communedeprudemanche.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BESNARD Christophe, Maire.

Etaient présents : Monsieur BESNARD Christophe (Maire), Mmes et M. COLLET Delphine, GUÉGUIN Frédéric (Adjoint), MARIE Justine, QUINET Thérèse, ANDRÉ Catherine, LECOEUR Françoise et SAINOT Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes, excusées : Mmes LAMBERT Stéphanie (ayant donné pouvoir à Mme COLLET Delphine), HANTRAYE Christelle et M. CHETBOUL Marc.

Madame MARIE Justine a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 est approuvé sans observation.

➤ **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur BESNARD informe l'Assemblée que Monsieur Fouché de la Trésorerie est venu en février et qu'il a présenté une synthèse financière de la Commune pour l'année 2023.

Prudemanche est une commune qui fonctionne bien, bénéficiant d'une situation financière solide. A compter de 2024, il n'y a plus d'emprunt. Les recettes de fonctionnement augmentent en raison de l'activité reprise par le Centre d'Enfouissement.

Monsieur le Maire précise qu'il y a moins de ressources fiscales. En 2023, des charges exceptionnelles apparaissent avec le versement de 50% du budget eau au Syndicat de la Paquetterie. Concernant les taux d'imposition, la Commune de Prudemanche est inférieure à la moyenne départementale.

Monsieur BESNARD ne prendra pas part au vote du Compte Financier Unique pour 2023.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LECOEUR Françoise, doyenne de l'Assemblée, approuve par **HUIT VOIX POUR**, le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal, présenté par Monsieur BESNARD et se résumant ainsi :

Section de fonctionnement :

.Dépenses : 143.961,08 €

.Recettes : 735.384,19 €

.Excédent : 591.423,11 €

Section d'investissement :

.Dépenses : 56.571,45 €

.Recettes : 64.387,94 €

.Excédent : 7.816,49 €

Excédent global de clôture : 599.239,60 €

Affectation des résultats :

Résultats à la clôture 2023 en sections :

.Fonctionnement : 591.423,11 €

.Investissement : 7.816,49 €

Restes à réaliser : 76.400,55 € (Dépenses)

15.445,95 € (Recettes)

Monsieur BESNARD propose d'affecter les résultats du Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal, comme suit :

Calcul du besoin de financement

60 654.60 (différentiel des restes à réaliser) - 7 816.49 = 53 138.11

> inscrire à l'art. 1068 RECETTE INVESTISSEMENT = 53 138.11 €

Calcul du résultat de fonctionnement cumulé

591 423.11 - 53 138.11 = 538 285.00 €

> inscrire à l'art. 002 RECETTE FONCTIONNEMENT = 538 285.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, la proposition d'affectation des résultats de l'année 2023.

BUDGET PRIMITIF 2024

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Après analyse du Budget, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de **reconduire**, pour 2024, les taux :

. de la taxe foncière sur les propriétés bâties (part départementale ajoutée à la part communale),

. de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

. de la taxe d'habitation; à savoir :

Taxe	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
sur le foncier bâti	(20,22 % + 9,73 %) 29,95 %	(20,22 % + 9,73 %) 29,95 %
sur le foncier non bâti	15,43 %	15,43 %
D'habitation	5,60 %	5,60 %

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ces taux pour l'année 2024.

Le produit fiscal attendu cette année sur la Commune est de 84.804,00 €.

➤ **SUBVENTIONS ACCORDÉES**

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide d'accorder** une subvention aux Associations ou Etablissements suivants :

- ADMR,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brezolles,
- ANERVEDEL,
- Association des Maires d'Eure-et-Loir (appel des parts nationale et départementale),
- Association des Maires Ruraux d'Eure-et-Loir,
- Club de Loisirs de Laons,
- Collège Maurice de Vlaminck - Participation aux activités pédagogiques,
- Collège Maurice de Vlaminck – Séjour à Londres,
- Ecole Sainte Marie,
- Ecole l'Immaculée de Damville,
- Harmonie de Brezolles,
- Les Restos du cœur,
- Ligue contre le cancer,
- Téléthon,
- Tennis Club de Brezolles,
- Association Happy RJD.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Monsieur BESNARD présente au Conseil Municipal le Budget Principal de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :

.Dépenses : 736.698,00 €

.Recettes : 736.698,00€

Section d'investissement :

.Dépenses : 690.091,60 €

.Recettes : 690.091,60 €

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2024 et l'adopte à l'unanimité.

Monsieur BESNARD remercie l'Assemblée.

➤ **DELIBERATION – VENTE DE LA MARE DE PRESLEUX**

Monsieur le Maire expose aux membres présents une requête déposée par des habitants de Prudemanche, par laquelle ces derniers sollicitent la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée sous

le n°18 de la section ZC d'une superficie de 406 m².

Cette parcelle correspond à une mare qui appartient à la Commune mais qui est enclavée dans leur propriété.

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des membres présents,

-émet un **avis favorable** pour la vente de la parcelle n°18 au prix de 400 €.

-**donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération.

-souhaite que la parcelle soit préservée en l'état d'une mare, qu'elle soit entretenue et que les frais de notaire demeurent à la charge des acquéreurs.

➤ **TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES**

Monsieur le Maire propose des créneaux de 2h30.

Le Conseil Municipal établit les tours de garde pour le **dimanche 9 juin 2024**.

Questions diverses :

- La Bouverie : Monsieur le Maire lit le courrier envoyé par les habitants de la Bouverie à l'Assemblée, concernant la détérioration de la voirie (voie communale en direction de Laons). Il est possible de combler les trous avec de l'enrobé à froid, mais cela ne sera pas durable. Le Conseil Municipal a pour objectif de limiter les dépenses, tout en prenant les mesures nécessaires pour améliorer la voirie.

D'autre part, Monsieur BESNARD informe le Conseil que les tuyaux d'eaux pluviales sont bouchés. La société SPL est intervenue mais avec les racines les évacuations ont bougé.

Un devis à l'entreprise Scavennec va être demandé afin de remettre en état car cela risque de recommencer.

- Entretien des trottoirs : Suite à l'arrêté qui a été pris, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil donne l'exemple et participe au nettoyage des trottoirs autour de l'église et de la mairie.
- Eclairage public : l'ensemble des lampadaires a été réparé. Il reste un lampadaire qui ne fonctionne pas à Marigny. Au total, 9 points lumineux ont été remis en état.
- Panneau Pocket : suite au sondage, environ 15 personnes ont répondu. Plusieurs retours positifs, les habitants sont contents de cette application.
- Vallée de la loge : il a été constaté que la haie commence à repousser. Il va être demandé à l'entreprise Collet de faire le nécessaire.
- Vide-maison : Un habitant de la commune a demandé s'il était possible d'organiser un vide-maison. L'Assemblée donne son accord.
- Stop du Bourg : la ligne blanche est effacée depuis les travaux. Voir avec le département.
- Contrôle de vitesse : pas de nouvelles suite au fil posé.
- Matinée marche : Mme COLLET Delphine émet l'idée d'organiser une marche au sein de la Commune dans une ambiance conviviale avec un pot de l'amitié à la fin. Le Conseil est favorable, la marche est fixée au **dimanche 23 juin de 09h00 à 12h00**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance.

Séance levée à 22 H 20.

Le Maire,



Par délégation du Maire
S. Lambert
3^e Adjointe au Maire

EMARGEMENTS

ELUS	FONCTIONS	EMARGEMENTS
BESNARD Christophe	Maire	Par délégation du Maire S. Besnard 3 ^e Adjointe au Maire
MARIE Justine	Secrétaire de séance	